

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2017 20 septembre 2017	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 49
--	--	---

Séance du 26 septembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (arrivé à 20 h), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAIN,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER,
Mme Monique PAUTRé, procuration à Mme Isabelle DUFOUR,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Alain PETER,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Signature de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) – *annexe obligatoire pour signer la convention ANRU*

Objet : Signature de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) – *annexe obligatoire pour signer la convention ANRU*

Le président présente la convention jointe :

La Convention Intercommunale d'Attribution découle de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Elle est la fusion de deux anciens documents (Convention d'Equilibre Territorial et Accord Collectif Intercommunale (ACI) afin de rendre la politique du logement cohérente à l'échelle intercommunale. Le pilotage des attributions s'effectuera également à cette échelle et comprend :

➤ les objectifs de mixité sociale et d'équilibre à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux [dont les mutations], en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires. Le pourcentage d'attribution dans les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) à des demandeurs autres que les ménages à bas revenus devra également être précisé.

➤ Le cas échéant, le taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des QPV à des demandeurs à bas revenus,

➤ Les objectifs de relogement des personnes prioritaires au titre du DALO (droit au logement opposable) ainsi que celles relevant des opérations de renouvellement urbain.

La CIA est obligatoire sur le territoire des EPCI tenus de se doter d'un PLH ou ayant la compétence habitat et au moins un QPV.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la convention en annexe,

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 13 septembre 2017,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (M. Bernard DUGOUGEOT, Mme Laure FARO (pouvoir à M. DUGOURGEOT)

- **accepte** les termes de la convention annexée,

- **autorise** le président ou son représentant à signer la convention (CIA) ou tout document administratif relatif à ce dossier.

Date de réception
par la Préfecture :

16/10/2017

date de publication :

16/10/2017



Pour copie conforme,
Pour le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the circular stamp.

